



Inadéquation avec poste

Par Loulou12

Bonjour,

J'apprends que mon employeur souhaite me licencier pour motif « inadéquation au poste »
Cela fait 1 an et demi que j'y travaille en tant que chargée d'accueil entre autre.

J'envisage de les attaquer aux prud'hommes.

À votre avis, que puis-je rassembler comme preuve pour prouver que je fais bien le travail ? Et bien me préparer.

Si j'obtiens des écrits de mes collègues que je fais bien mon travail, ceux-ci pourraient-ils être incriminés par l'entreprise ? L'entreprise aura t-elle les noms de mes « témoins » à l'issue du procès ou est-ce que cela reste confidentiel ?

Pour information, je sais qu'ils sont déjà en procès avec une salariée depuis quelques mois.

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Par DIU1973

BONJOUR

J'apprends que mon employeur souhaite me licencier pour motif « inadéquation au poste »

De quelle manière l'avez vous appris et avez vous été convoquée à l'entretien préalable obligatoire?... POUR LEQUEL vous pouvez vous faire assister.

Par morobar

Bonjour,

J'envisage de les attaquer aux prud'hommes.

Pour le moment cela paraît prématuré, vous n'êtes pas encore licenciée.

? L'entreprise aura t-elle les noms de mes « témoins » à l'issue du procès

Non pas à l'issue, mais avant le procès, avec les conclusions de votre avocat.

De vous à moi vous aurez bien du mal à obtenir ces attestations, conformes à l'article 202 du code de procédure civile.

Par Isadore

Bonjour,

Pour pouvoir assurer l'équité de la procédure, la partie défenderesse a bien sûr accès à toutes les pièces du dossier, y compris les attestations des témoins qui doivent être signées et accompagnées d'une copie de la pièce d'identité.

Si'il était possible à une partie de produire des "attestations" anonymes, comment s'assurer de leur authenticité ?

L'entreprise ne pourra pas "incriminer" ses salariés si ceux-ci ne font pas de fausses déclarations. Mais il sera impossible d'éviter que les relations ne se tendent. Si vos collègues veulent vous soutenir, il va falloir qu'ils acceptent de se mouiller.

Par morobar

De toutes façons ces attestations ne vaudront pas grand chose.

Elles sont destinées à relater une situation donc le rédacteur fut témoin.
Pas à discourir sur la qualité du travail d'un collègue.

Par kang74

Bonjour

D'un autre coté le motif d'inadéquation au poste, est suffisamment contestable, si vous avez passé votre période d'essai, au vu de votre ancienneté .

Donc à moins qu'il y ait un comportement fautif de votre part, notamment vis à vis de la clientèle (je suppose que vos collègues ne vous surveillent pas H24 et ne sont pas des clients), qui motiverait une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement, le motif " inadéquation au poste", a peu de sens .

Soit vous avez un comportement fautif, soit pas .

Si l'évolution du poste depuis votre arrivée, nécessite une mise en adéquation, il est de la responsabilité de l'employeur de vous former en conséquence ...